



Procédure de consultation

Parlement fédéral

Iv.pa. Le droit de vote dès 16 ans

La commission propose de modifier la Constitution fédérale de sorte que la majorité civique active (droit de vote) au niveau fédéral soit fixée à 16 ans. Le droit d'éligibilité à des mandats politiques et au Tribunal fédéral doit être maintenu à 18 ans.

Date d'ouverture: 12 septembre 2022

Date limite: 16 décembre 2022

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:

https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2022/59/cons_1

19 septembre 2022

Chancellerie fédérale

